

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM
SECRETARIAT PERMANENT
DIVISION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
SERVICE FINANCIER
B.P.: 1639 Yaoundé - Tél. 22 20 03 46 – 22 20 03 49
Courriel: cgfaopam@yahoo.fr

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT
FAO/WFP MANAGEMENT COMMITTEE
PERMANENT SECRETARIAT
ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL DIVISION
FINANCIAL SERVICE

N° 0125/026/C/CG/FAO/PAM/SP/DAF.-

Yaoundé, le 21 JUL 2026.

COMMUNIQUE

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CG/FAO/ PAM/SP/DAF/SF/2026 DU 15 MAI 2026 POUR FOURNITURE D'UN (01) PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4 CLIMATISE TOUT TERRAIN AU COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM (CG/FAO/PAM)

Financement : BIP - CG/FAO/PAM - Exercice 2026

Le Secrétaire Permanent du Comité de Gestion de l'Assistance FAO/PAM communique :

L'Avis d'Appel d'offres National Ouvert N° 002/AONO/CG/FAO/ PAM/SP/DAF/SF/2026 DU 15 MAI 2026 pour la fourniture au CG/FAO/PAM d'un (01) Pick-Up double cabine 4x4 climatisé tout terrain a été déclaré infructueux. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- AFFICHAGE
- CHRONO
- ARCHIVES

Le Secrétaire Permanent du Comité
de Gestion de l'Assistance FAO/PAM



Matapit Oihon
INGÉNIEUR AGRONOME

DECISION N° **0034/026** /D/CG/FAO/PAM/SP/DAF DU **21 JUIL 2026**

DECLARANT INFRUCTUEUX A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CG/FAO/PAM/SP/DAF/SF/2026 DU 15 MAI 2026 POUR FOURNITURE D'UN (01) PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4 CLIMATISE TOUT TERRAIN AU COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM (CG/FAO/PAM)

Financement : BIP 03 01 03 01 242101

LE SECRETAIRE PERMANENT DU COMITE DE GESTION DE L'ASSISTANCE FAO/PAM

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 76/004 du 08 juillet 1976 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises de l'Etat ;
- Vu la Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi N° 2018/010 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités Publiques ;
- Vu la Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance
- Vu la Loi 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026
- Vu le Décret N° 77/47 du 03 février 1977 fixant l'organisation et les attributions des Contrôles Financiers ;
- Vu le Décret N° 86/1411 du 24 novembre 1986 portant création du Comité de Gestion de l'Assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Programme Alimentaire Mondial ;
- Vu Le Décret N°2003/651/PM du 16 août 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048/ du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2009/293 du 16 septembre 2009 portant nomination du Secrétaire Permanent et du Secrétaire Permanent Adjoint du Comité de Gestion de l'Assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Programme Alimentaire Mondial ;
- Vu L'Arrêté N° 172/CAB/PM du 31 octobre 2011 portant création de la Commission de Passation des Marchés Publics auprès du Comité de Gestion de l'Assistance FAO/PAM ;
- Vu la circulaire N°0005/L/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer après la signature du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'exécution, des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Décision N° 000407/CAB/MINMAP du 04 septembre 2024 portant désignation de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains établissements publics et structures assimilées ;
- Vu La DECISION N°002/26/D/CG/FAO/PAM/SP/CIPM/DAF du 03 juillet 2026 Portant création d'une Sous-Commission d'analyse des offres administratives, techniques et financières relative à la fourniture au CG/FAO/PAM d'un (01) Pick-Up double cabine 4x4 climatisé tout terrain
- Vu Le dossier de l'Avis d'Appel d'offres National Ouvert N° 002/AONO/CG/FAO/ PAM/SP/DAF/SF/2026 DU 15 MAI 2026 pour la fourniture au CG/FAO/PAM d'un (01) Pick-Up double cabine 4x4 climatisé tout terrain
- Vu Le rapport de la sous-commission d'analyse,

DECIDE

Article 1^{er} : L'Avis d'Appel d'offres National Ouvert N° 002/AONO/CG/FAO/ PAM/SP/DAF/SF/2026 DU 15 MAI 2026 pour la fourniture au CG/FAO/PAM d'un (01) Pick-Up double cabine 4x4 climatisé tout terrain est déclaré infructueux.